

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,

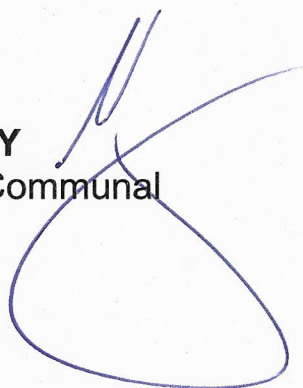
La capture de rats laveurs sur le lot de chasse N° 581, sur le territoire de la commune de Bettembourg, sections A de Bettembourg et B d'Abweiler, sur demande de Monsieur Steve Smaniotto a été autorisée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2024-001263).

Affichage : du 13 juillet 2026 jusqu'au 13 octobre 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

Fait à Bettembourg, le 7 juillet 2026.

Damien NEY
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

